
Lettre du représentant Dumas qui annonce le don de la société populaire de la commune de Remollon (Hautes-Alpes) qui offre 743 livres pour les frais de la guerre, lors de la séance du 22 floréal an II (11 mai 1794)

Jacques-Marie Dumaz

Citer ce document / Cite this document :

Dumaz Jacques-Marie. Lettre du représentant Dumas qui annonce le don de la société populaire de la commune de Remollon (Hautes-Alpes) qui offre 743 livres pour les frais de la guerre, lors de la séance du 22 floréal an II (11 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 237;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26578_t1_0237_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

leur district, et actuellement adjudant-major au 2^e bataillon d'Eure-et-Loir, ne veut plus toucher, à compter du premier septembre (vieux style), le tiers de son traitement, montant à 300 liv. par an, que lui accordoit la loi du 27 août 1792.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au Comité des finances (1).

22

Dumas, représentant du peuple, fait déposer sur l'autel de la patric 743 liv. que la Société populaire de la commune de Remollon (2), district d'Embrun, lui a fait passer pour les frais de la guerre. Il annonce que l'esprit de ces braves habitans des Alpes est à la hauteur des circonstances, et il demande qu'il en soit fait mention honorable et insertion au bulletin.

L'un et l'autre sont décrétés (3).

[Remollon, 22 flor.] (4).

« Citoyen président,

Je t'adresse, ci-jointe, une lettre que j'ai reçue de la Société populaire de la commune de Remollon, district d'Embrun, département des Hautes-Alpes, avec la somme de 743 l. dont elle a fait un don patriotique pour les frais de la guerre. Je ne puis assez faire l'éloge du patriotisme et des bonnes dispositions de ces braves habitans de ces montagnes. Je ne puis mieux les exprimer qu'ils ne l'ont fait dans la lettre que je te transmets; je demande mention honorable et insertion au bulletin du don fait par cette Société populaire et de sa lettre en date du 10 floréal, S. et F. »

Ton collègue DUMAS.

[Remollon, 10 flor. II.]

« Citoyen représentant,

La Société populaire et républicaine de Remollon, pénétrée de joye de t'avoir dans son sein à sa dernière séance, a entendu et accueilli avec la plus vive satisfaction tes sages avis, qu'elle a adoptés et mis de suite à exécution; plus d'opinions fanatiques à l'avenir, plus de festes que les jours de décade; l'exécution des lois, la Raison et la vertu, voilà notre culte.

En suite de son arrêté du 2 du courant, la Société te prie de vouloir bien faire passer à la Convention nationale le petit don patriotique de 743 livres cy-joint, produit d'une souscription qu'elle a ouverte pour les frais de la guerre; assure-la des dispositions républicaines de nos montagnards, prêts à tout sacrifier pour les besoins de la mère patrie et conserver la liberté que la sainte Montagne a sauvée plus que d'une fois. Vive la Montagne, vive la République une et indivisible. S. et F. »

ALLARD (présid.), BLANCHARD (secrét.).

(1) P.V., XXXVII, 131. Bⁱⁿ, 22 flor. (suppl^t) et 27 flor.

(2) Hautes-Alpes.

(3) P.V., XXXVII, 131 et 318. Bⁱⁿ, 22 flor. et 22 flor. (suppl^t).

(4) C 302, pl. 1085, p. 26, 27.

23

Les administrateurs du district de Roche-des-Trois, ci-devant Rochefort, annoncent à la Convention nationale que le 6 ventôse dernier ils ont expédié 74 marcs d'argenterie pour la monnaie, et qu'ils viennent encore de faire partir pour Paris 202 marcs 2 onces tant d'argent que de vermeil.

Insertion au bulletin, et renvoi à la commission des domaines nationaux(1).

24

Les administrateurs du district de Saint-Sever, après avoir témoigné leur satisfaction à la Convention nationale de ce qu'elle a étouffé la conspiration qui vouloit donner de nouvelles chaînes à la France, annoncent que les citoyens de leur district offrent en don patriotique 4 000 chemises, et 1 800 paires de draps; qu'ils ont fait passer aux armées 1 650 paires de souliers, et qu'ils sont sur le point d'y en envoyer 1 200 autres; qu'avant huit jours ils feront partir 1 500 baionnettes pour les frontières; qu'ils transforment leurs églises en temples de la Raison; qu'ils ont envoyé 700 marcs d'argent à la monnaie, qu'ils ne tarderont pas à y en envoyer 300 autres, et plus de 1 000 marcs de galon en or et en argent, et qu'ils se proposent de mettre de suite une immense quantité de linge à la disposition de la commission des approvisionnemens de la République.

Ils terminent par inviter la Convention nationale à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Saint-Sever, s.d.] (3).

« Citoyens représentants,

La patrie est encore sauvée par vous, vous avez déjoué le complot des intrigants, et étouffé la conspiration, qui sous l'abîme qu'elle creusait sous vos pas, se mêlait encore de forger les chaînes de notre esclavage; la France entière est debout attentive à vos décrets pour vous défendre et défendre sa liberté; les citoyens de ce district offrent en don 4000 chemises, 1800 paires de draps; déjà 1650 paires de souliers chaussent 1650 défenseurs de la patrie, et 1200 sont prêts à partir. Les sabots se multiplient, le feu brûle sans cesse nuit et jour sous les chaudières de la potasse, un atelier de salpêtrerie, un autre atelier de bayonnettes est en pleine activité; avant huit jours, il y aura aux frontières 1500 bayonnettes qui se sont travaillées sous nos yeux, et qui iront faire couler le sang des esclaves; depuis longtemps tous les prêtres

(1) P.V., XXXVII, 132. Bⁱⁿ, 22 flor. et 22 flor. (suppl^t). Rochefort (Morbihan).

(2) P.V., XXXVII, 132. Bⁱⁿ, 22 flor.; J. Fr., n^o 595; J. Sablier, n^o 1312; J. Univ., n^o 1631.

(3) C 302, pl. 1096, p. 29.